ENVIRONNEMENT

Milieux aquatiques et zones humides

Depuis septembre 2022, le Département s'est doté d'une cellule d'animation et de suivi des travaux en rivières et zones humides (dénommée cellule ASTER).



Exemple des travaux de restauration du lit du Liennet, commune de Vouillon, réalisés par le SMAB Théols en 2022
© CD36

La cellule ASTER vient en appui des collectivités ayant la compétence GEMAPI (pour GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il s'agit des 14 communautés de communes et de la communauté d'agglomération du territoire, qui ont transféré cette compétence aux 11 syndicats de rivières indriens. Ceux-ci emploient 14 techniciens-rivières, qui ont pour missions de proposer et mettre en œuvre des programmes de travaux de restauration des cours d'eau et zones humides.



Réunion d'échanges avec les techniciens rivières et les partenaires
© CD36

À titre d'exemple, les premières actions de la cellule sont les suivantes :

- structuration du réseau de techniciens rivières par l'organisation de réunions d'échanges ; une journée technique est à venir pour la fin de l'année 2023,
- assistance technique et suivi des programmes d'actions des syndicats de rivières, en phase préparatoire et de mise en œuvre ;
- mise en place d'un réseau de stations hydrométriques pour fin 2023, dans le but d'améliorer la connaissance et de suivre les effets du changement climatique sur les cours d'eau.

Cette mission fait l'objet d'une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui finance en partie cette cellule.

CONTACT



HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Direction de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement, de la Culture et du Tourisme (DATECT)

Place de la Victoire et des Alliés
36020 Châteauroux

02 54 08 36 08

Itinéraire

Courriel

Site internet